

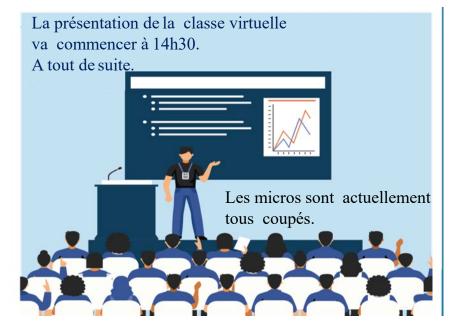
MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE

Liberté Égalité Fraternité

Direction des affaires financières – Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière - DCISIF

Classe virtuelle

« CHORUS PRO »



Le portail Chorus Pro, plateforme créée dès 2016 pour la réception par les administrations publiques des factures de leurs fournisseurs, a fait l'objet d'une nouvelle version mise en production par l'AIFE le lundi 21 février 2022 qui a amélioré l'ergonomie et ses performances, facilité l'intégration de nouvelles fonctionnalités et simplifié le langage utilisé. Il n'y a pas de changement en revanche sur les fonctionnalités de facturation, ni sur l'URL qui reste : https://portail.chorus-pro.gouv.fr/

Au cours de cette classe virtuelle, après une introduction sur les nouveautés de la version Chorus Pro V3.0.1, nous vous présenterons 3 thématiques autour de ce portail pour répondre à vos besoins d'utilisation Chorus Pro :

- la gestion des utilisateurs et de votre structure publique,
- La réponse aux sollicitations de fournisseurs qui déposent des messages sur le portail,
- Le circuit des factures de travaux immobiliers

Le cadre réglementaire du portail de services Chorus Pro



L'ordonnance du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, disposait que les factures adressées par les fournisseurs aux structures du secteur public doivent être dématérialisées.

Ces dispositions ont été intégrées au Code de la Commande Publique depuis 2019.



Depuis le 1^{er} janvier 2020, la dématérialisation des factures est obligatoire pour tout envoi d'une facture vers une entité publique.



Au titre de l'article R. 2192-3 du Code de la Commande Publique*, une entité publique est fondée à rejeter toute facture qui lui serait transmise en dehors du portail électronique de facturation à condition d'informer au préalable l'émetteur de l'obligation de dématérialisation et de l'inviter à s'y soumettre.

Introduction

Taux de dématérialisation par ministère

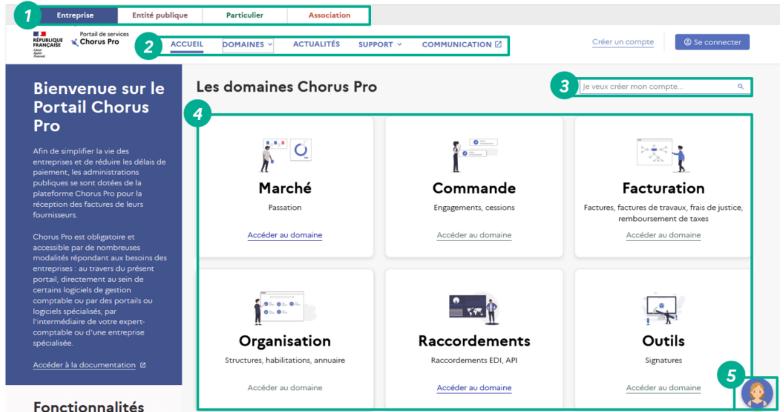
Le taux de dématérialisation tous types d'entreprises ci-dessous se base sur les factures payées et la commande publique

	Total des factures payées en 2021			
Ministères	Factures dématérialisées	Factures papier	Total	% démat
Affaires Etrangères	9 054	365	9 419	96%
Agriculture	29 662	1 586	31 248	95%
Culture	25 464	1 483	26 947	94%
Défense	491 516	32 318	523 834	94%
Ecologie	154 484	6 931	161 415	96%
Education Nationale	86 001	7 927	93 928	92%
Finances	222 863	18 181	241 044	92%
Intérieur	712 916	86 651	799 567	89%
Justice	835 261	21 152	856 413	98%
Ministères sociaux	11 197	706	11 903	94%
Services du Premier ministre	27 533	770	28 303	97%
Travail	11 440	361	11 801	97%
Total général	2 617 391	178 431	2 795 822	94%

Services MENJS-MESRI	% Démat
Académie d'AIX-MARSEILLE	95%
Académie d'AMIENS	86%
Académie de BESANCON	97%
Académie de BORDEAUX	96%
Académie de CLERMONT-FERRAND	94%
Académie de CORSE	99%
Académie de CRETEIL	93%
Académie de DIJON	95%
Académie de GRENOBLE	92%
Académie de GUADELOUPE	84%
Académie de GUYANE	87%
Académie de LA REUNION	80%
Académie de LILLE	94%
Académie de LIMOGES	95%
Académie de LYON	93%
Académie de MARTINIQUE	90%
Académie de MAYOTTE	67%
Académie de MONTPELLIER	97%
Académie de NANCY-METZ	94%
Académie de NANTES	84%
Académie de NICE	73%
Académie de NORMANDIE	96%
Académie de PARIS	89%
Académie de POITIERS	94%
Académie de REIMS	99%
Académie de RENNES	97%
Service académique de ST PIERRE ET MIQUELON	92%
Académie de STRASBOURG	92%
Académie de TOULOUSE	95%
Académie de VERSAILLES	96%
Académie d'ORLEANS-TOURS	98%
Administration Centrale	95%
IH2EF	50%
SIEC	2%
Vice-Rectorat de NOUVELLE-CALEDONIE	4%
Vice-Rectorat de POLYNESIE FRANCAISE	93%
Vice-Rectorat de WALLIS ET FUTUNA	76%



Page d'accueil du portail Chorus Pro



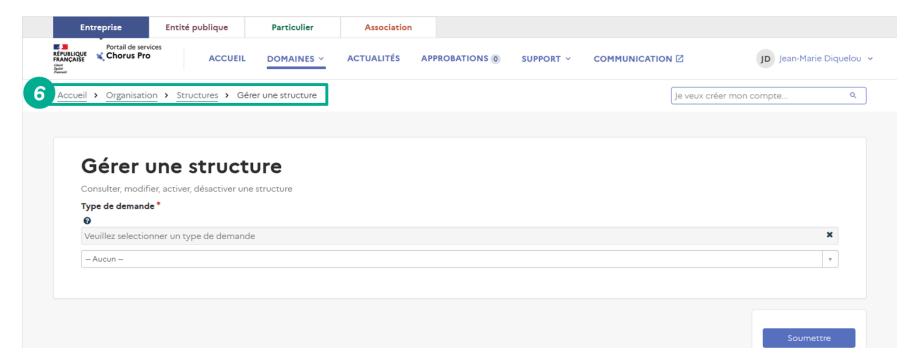
2 JUIN 2022

5



Navigation sur portail Chorus Pro

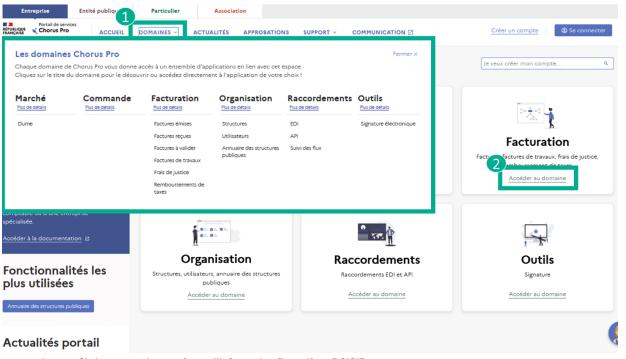
Lors de votre navigation au sein d'un domaine, un fil d'Ariane (6) vous offre une aide visuelle pour connaître votre emplacement dans le portail.





Les Domaines du portail Chorus Pro

Le portail de services Chorus Pro est découpé en 6 domaines contenant des applications. Une fois dans un domaine, vous aurez accès à ses applications.







Les 6 Domaines du portail Chorus Pro

Le tableau ci-dessous présente les définitions des domaines du portail :

Domaine	Définition
Marché	Le domaine « Marché » regroupe les applications liées à la passation de marchés publics.
Commande	Le domaine « Commande » permet de gérer les engagements.
Facturation	Le domaine « Facturation » offre un accès aux applications permettant d'émettre des demandes de paiement de diverse nature : factures, factures de travaux, frais de justice, remboursement de taxe
Organisation	Le domaine « Organisation » permet de gérer les structures et les habilitations des utilisateurs.
Raccordement	Le domaine « Raccordement » permet de gérer les raccordements à Chorus Pro en EDI et API ainsi que les comptes techniques.
Outils	Le domaine « Outils » offre des outils complé- mentaires aux utilisateurs, comme la signature électronique.



Changements principaux

L'inscription nécessite dans certains cas un délai de validation, la création du compte est donc différée

- Lorsque la structure publique ou privée existe déjà dans Chorus Pro, la création du compte est effective après la validation d'un gestionnaire de la structure. Un mail est envoyé pour informer le demandeur de l'approbation/refus du gestionnaire.
- Lorsque la structure publique n'existe pas dans Chorus Pro, la création du compte est effective après approbation du support. Un mail est envoyé pour informer le demandeur de l'approbation/refus du support.

La gestion des habilitations utilisateurs sur un périmètre donné est facilitée

- Pour obtenir un « espace » et être habilité à s'en servir, il suffit de disposer du profil correspondant. Par exemple, pour émettre des factures, il faut disposer des profils « Factures émises consultation » et « Factures émises modification ».
- À la création d'un compte, un utilisateur dispose de tous les profils existants à l'exception du profil « Modification des organisations » réservé au gestionnaire principal (GP) de la structure.

Les actions de modifications réalisées sur les applications sont prises en compte de façon différée

• Le délai de prise en compte des modifications suivantes peut atteindre 30 min : modifier une structure, modifier un service, modifier mon compte, modifier un utilisateur, modifier les profils, modifier les coordonnées bancaires, modifier le mandat de facturation



Sommaire

Introduction

1, la gestion des utilisateurs et de votre structure publique	2. La réponse aux sollicitations de fournisseurs	3. Le circuit des factures de travaux immobiliers	
1.1 Les 2 types d'utilisateurs	2.1 Identifier les sollicitations reçues	3.1 Notions clés sur les pièces de facturation concernées, les acteurs	
1.2 Le rattachement d'un utilisateur		et les circuits de facturation.	
à une structure	2.2 Traiter les sollicitations		
1.3 La gestion des habilitations	reçues	3.2 Déposer son état d'acompte validé	
1.4 La gestion des approbations par			
le gestionnaire principal		Annexes : cadres de facturation et statuts de facturation	
1.5 La gestion de structures publiques			



1. La gestion des utilisateurs et de votre structure publique



Les 2 types d'utilisateurs

Le nouveau portail de services Chorus Pro a été simplifié par la suppression du rôle du gestionnaire secondaire. Deux rôles cohabitent désormais dans le portail de services Chorus Pro:

- le gestionnaire principal: Par défaut, c'est la première personne qui crée la structure sur le portail de services Chorus Pro. Il a la responsabilité de gérer les organisations et les utilisateurs de cette structure.
 C'est-à-dire, effectuer les rattachements des utilisateurs, valider les demandes de rattachement, détacher les utilisateurs quand ceux-ci ne travaillent plus au sein d'une structure, entre autres.
- l'utilisateur simple: toute personne ayant créé un compte sur Chorus Pro et n'ayant pas le statut de gestionnaire principal. Il est rattaché à la structure pour laquelle il travaille. L'utilisateur a les droits de modification et/ou de consultation sur l'ensemble des fonctionnalités, sauf le droit de modification sur la structure.

Si vous étiez gestionnaire secondaire, vous devenez un utilisateur simple. Cependant vous conservez vos droits de gestionnaire secondaire. Vous conservez donc l'accès à la modification de votre structure qui est au niveau du domaine « Organisation ».

Le gestionnaire principal, en cas d'absence ou de départ, peut transférer son rôle à une autre personne, à partir de l'application « Transférer le rôle de gestionnaire principal » disponible dans le domaine Organisation.



Le rattachement d'un utilisateur à une structure (1/3)

Toute personne qui souhaite, saisir, déposer ou traiter une facture sur le portail de services Chorus Pro, doit se rattacher à la ou les structures qui l'emploient.

Sur l'écran des applications du domaine « Organisation », cliquez sur le domaine « Utilisateurs ».



Sur l'écran de gestion des utilisateurs, 2 possibilités :

- 1) l'utilisateur simple demande un rattachement à sa structure
- 2) Le gestionnaire principal rattache directement un utilisateur qui appartient à sa structure à partir de l'application « Rattacher un utilisateur ».





La demande de rattachement à une structure (2/3)

Demander un rattachement à une structure

Demander un rattachement à une structure ou à un service.

Type d'organisation	
🧿 Je souhaite faire un rattachement à la maille s	structure
Je souhaite faire un rattachement à la maille s	ervice
Type d'identifiant	
SIRET	
Type de structure	
Privée	
Ville	
VERSAILLES	
Libellé de la structure *	
32880316800017	
Commentaire pour expliquer votre demande *	

Sur l'écran «Demande de rattachement à une structure», l'utilisateur simple choisira :

- La maille de rattachement (structure ou service),
- le type d'identifiant de sa structure (Siret, UE, Particulier,...),
- le type de structure (Privée, Publique),
- la ville de sa structure,
- la raison sociale de sa structure (soit sur liste déroulante obtenue automatiquement sur les valeurs de critères précédents, ou soit par saisie nom ou siret)

et inscrira un commentaire pour expliquer sa demande.

Pour valider le rattachement, l'utilisateur cliquera sur le bouton « Soumettre » en bas à droite de l'écran.

Dans le cas d'un rattachement à un service, une sélection des services rattachés à la structure sera proposée.



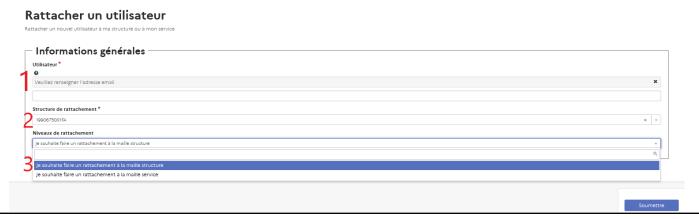
Le rattachement d'un utilisateur à une structure par GP

(3/3)

Sur l'écran « Informations générales » de l'application « Rattacher un utilisateur », le gestionnaire principal renseignera l'adresse mail (1) de l'utilisateur à rattacher et la structure (2) à laquelle il souhaite le rattacher s'il gère plusieurs structures.

Enfin, il faudra choisir le niveau de rattachement (3) souhaité pour cet utilisateur. Il existe 2 niveaux de rattachement : la maille structure et la maille service. La maille service permettra d'aller à un niveau supplémentaire en choisissant un service en particulier au sein de la structure.

Le rattachement est validé en cliquant sur le bouton « Soumettre » en bas à droite de l'écran.





La gestion des habilitations (1/3)

Habilitations

Ce sont les **autorisations** données aux utilisateurs d'une structure. Les utilisateurs peuvent être habilités sur les applications du portail de services de Chorus Pro en « **consultation** » ou en « **modification** ».

Profil

Il décrit le niveau d'accès pour une application donnée. Autrement dit, **un profil définit** ce que vous avez le droit de faire sur le portail de service Chorus Pro



Par défaut, le profil « **Organisation modification** » est donné uniquement au gestionnaire principal. Ce profil permet de modifier toutes les informations de la structure et de gérer les utilisateurs.



En tant que gestionnaire principal de votre structure, rendez vous sur le portail de services Chorus pro et cliquez sur le domaine Organisation > Utilisateurs, pour trouver l'application « Gérer les habilitations des utilisateurs ».

En tant qu'utilisateur, vous pouvez aussi demander la modification de votre habilitation sur l'application « Gérer mes habilitations» pour ajouter ou supprimer un profil.







Structure *

Service

11004301500012

X

X

La gestion des habilitations (2/3)

Gérer les habilitations des utilisateurs

Ajouter ou enlever des profils aux utilisateurs.

11004301500012

11004301500012

SAAM D4					
Profil					
Utilisateur *					
Ajouter des habilitations					
Ajouter	Supprimer tout				
Actions	Structure	Contact	Service	Statut du service	Profil
∂ ×	11004301500012	The second of the second	SAAM D4	ACTIF	Sollicitations émises consultation
ø×	11004301500012		SAAM D4	ACTIF	Mes messages modification
ø ×	11004301500012		SAAM D4	ACTIF	Factures de travaux modification

SAAM D4

SAAM D4

ACTIF

ACTIF

Sélectionnez la structure dans le champ « **Structure** »

Sélectionnez ensuite à l'aide du menu déroulant, l'utilisateur concerné par les modifications d'habilitation

La liste des profils de l' utilisateur s'affiche automatiquement et vous avez trois possibilités : ajouter (par le bouton bleu), modifier (par le crayon), ou supprimer une habilitation (par la croix).

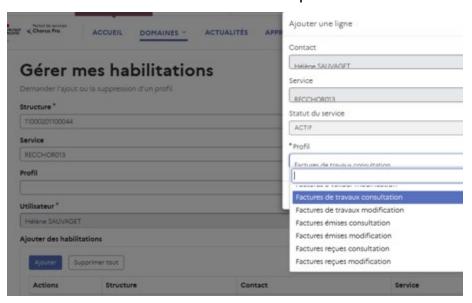
Sollicitations reçues modification

Factures reçues consultation



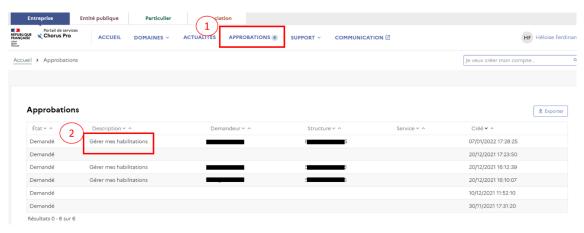
La gestion des habilitations (3/3)

Pour ajouter une habilitation relative au module Travaux : sélectionner une habilitation commençant par « Factures de travaux.... » dans la liste puis valider





La gestion des approbations



La gestion des approbations pour les demandes d'utilisateurs des ministères MENJS-MESRI est prise en charge par le gestionnaire principal du DCISIF : Hélène Sauvaget.

Une approbation est une validation de la part du gestionnaire principal pour des demandes utilisateurs.

Les approbations interviennent pour :

- Les modifications des habilitations
- Les demandes de rattachement à une structure / un service

Pour accéder, cliquez sur « Approbations » (1) au niveau de la barre des menus de la page d'accueil. Le chiffre à côté indique le nombre d'approbations en attente.

Pour chaque approbation s'affichent : les informations sur l'état, la description, le demandeur, la structure, le service et la date de demande.

Pour accéder à une approbation, cliquez sur le nom de la description (2). A l'ouverture du 2d écran, le commentaire de la demande, et les boutons approuver et refuser s'affichent. L'accord sera immédiat, et en cas de refus, l'approbateur devra motiver préalablement son refus.



La gestion des structures publiques



Choisissez le type de d'action (« demande ») que vous souhaitez effectuer



Type de demande	Explication	
Consulter/rechercher une structure	Fonctionnalité vous permettant de consulter les informations de votre structure sans pouvoir les modifier	
Modifier une structure	Fonctionnalité vous permettant de modifier les informations modifiables (non grisées) de votre structure	
Activer une structure	Fonctionnalité vous permettant de remettre en activité une structure que vous avez préalablement désactivé ou qui n'a jamais été mise en activité	
Mettre à jour depuis la base INSEE	Fonctionnalité vous permettant de mettre à jour votre structure depuis la base INSEE (Ex : évolution de votre identifiant)	
Désactiver une structure	Fonctionnalité vous permettant de demander la désactivation d'une structure active pour qu'elle ne puisse plus envoyer/recevoir de factures.	

Les services de l'Etat sont représentés dans Chorus Pro par une seule fiche structure publique, correspondant au SIRET 11000201100044

La gestion des structures publiques de nos 2 ministères MENJS-MESRI, utilisées exclusivement pour les échanges MOA Travaux, est prise en charge par le gestionnaire principal du DCISIF: Hélène Sauvaget.



Modifier une structure (1/2)

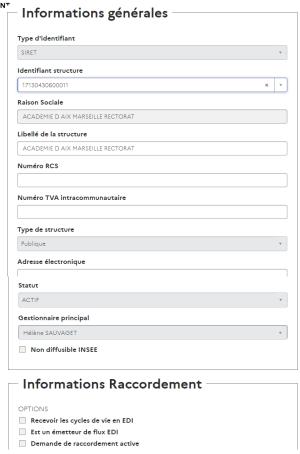
Une fois dans l'application « Gérer une structure », cliquer sur le menu déroulant.

(5) Sélectionner « Modifier une structure ».



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMEN'
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberte
ligalité
Figalité
Figalité

Modifier une structure (2/2)





- Modifiez les champs nongrisés de votre choix puis cliquez sur « Soumettre »
- Un message s'affichera pour confirmer les modifications
- A noter : La modification sera effective après 30 minutes

les données d'adresse sont héritées de SIRENE et ne sont pas modifiables sur cet écran, mais via une demande de mise à jour des données INSEE par le GP.

Les options de raccordement sont à activer via le module Raccordement.



2. La réponse aux sollicitations de fournisseurs



Accéder aux sollicitations reçues

Dans le haut de la page d'accueil, sur la barre supérieure de menu, cliquer sur « communication »



Aller dans « sollicitations reçues » : toutes les sollicitations recensées dans l'onglet "Synthèse" nécessitent une action de la part du récepteur, quel que soit leur statut.

Afficher la sollicitation en cliquant sur le numéro



Chaque sollicitation est présentée par sa date de dépôt, la structure et service qui l'a émise, sa catégorie et sous-catégorie (cf planche suivante), son numéro et son statut (cf planche suivante).



Identifier les sollicitations à traiter

Lorsqu'un utilisateur de Chorus Pro soumet une sollicitation, il renseigne obligatoirement une catégorie et une sous-catégorie qui permettent de caractériser la nature de sa demande. En fonction de la combinaison sélectionnée, la sollicitation est envoyée soit au support du portail Chorus Pro soit à un service « métier » chargé du traitement des factures reçues.



Lorsqu'une structure publique reçoit une sollicitation, les utilisateurs habilités peuvent :

- Répondre directement à la sollicitation
- Demander des informations complémentaires à l'émetteur de la sollicitation
- Transférer la sollicitation au support Chorus Pro si la question ne relève pas des compétences du service métier



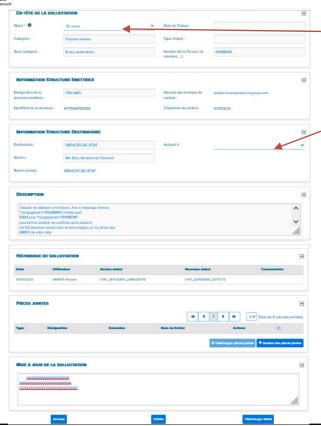
Identifier les sollicitations à traiter

A chaque type de traitement correspond un statut différent : lorsqu'on traite une sollicitation, il faut choisir le statut correspondant à l'action que l'on souhaite effectuer. Le champ "statut" doit donc obligatoirement être renseigné. Dans le cas contraire, un message d'erreur s'affiche à l'écran.

Statut	Action
En cours	Prendre en charge la sollicitation. Statut intermédiaire, non visible par le déposant, qui permet de rédiger une réponse en mode « Brouillon » et de reprendre le traitement de la sollicitation ultérieurement.
Demande d'information	Demander des informations complémentaires au déposant
Résolue	Répondre à la sollicitation
Mauvaise affectation	Transférer la sollicitation au support Chorus Pro



Traiter une sollicitation



Modifier le statut (en cours, demande d'information, résolue, mauvaise affectation)

Possibilité d'affecter la sollicitation à un autre utilisateur

Objet de la sollicitation

Possibilité de consulter et/ou télécharger des pièces jointes

Saisir une réponse ou un commentaire et valider

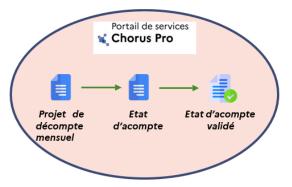


3. Le circuit des factures de travaux immobiliers

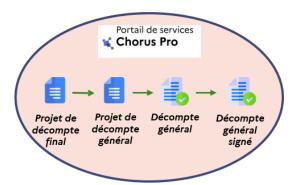


Notions clés de pièces de facturation sur travaux immobiliers

- ✓ Chorus Pro permet depuis décembre 2016 la transmission des pièces concourant à l'exécution des marchés de travaux conformément au CCAG travaux pour la mise en paiement en cours et fin de marché;
- ✓ Les différents acteurs qui peuvent intervenir dans Chorus Pro sont : le fournisseur, la MOE et la MOA et/ou le service financier;
- ✓ Les pièces relatives à chaque paiement sur marchés de travaux constituent, dans Chorus Pro, un dossier de facturation, qui peut être consulté par l'ensemble des acteurs. Elles sont différentes en fonction de l'avancement du marché



Dossier de facturation en cours de marché



Dossier de facturation en fin de marché



Le circuit des factures de travaux immobiliers

- ✓ Il est possible d'initier le processus de dépôt / transmission via Chorus Pro à partir de n'importe quelle étape du processus de facturation ;
- ✓ Un acteur peut se substituer à un autre pour réaliser le dépôt de la pièce sur la base d'échanges préalables avec les acteurs hors Chorus Pro;
- ✓ Chorus Pro ne permet pas la validation / signature d'un document, il facilite les échanges de documents validés en offrant une traçabilité des dépôts.



L'identification des acteurs de travaux immobiliers

L'utilisation de Chorus Pro pour les marchés de travaux nécessite la **création d'une structure** et des **comptes utilisateurs** associés dans l'outil :

- •Les fournisseurs (titulaires, sous-traitants, co-traitants) et maîtrise d'œuvre (MOE) en tant que structures privées sont en charge respectivement de la création de leur fiche structure dans Chorus Pro;
- •Les structures publiques des MOA ont été créées dans Chorus Pro par le DCISIF;
- •L'habilitation des utilisateurs avec des profils donnant des droits sur l'application « factures de travaux ».

Contexte du déploiement au MENJS-MESRI :

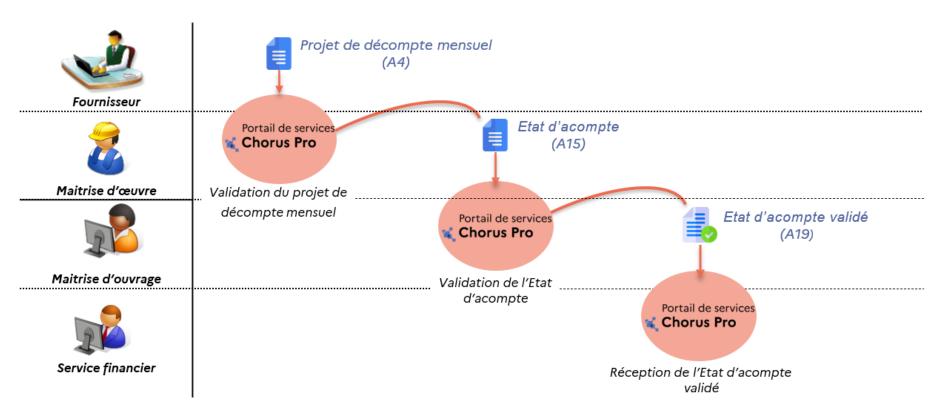
- Expérimentation en administration centrale en 2017 pour tester le dispositif de bout en bout;
- Création des structures publiques exclusivement MOA du MENJ-MESRI en liaison avec l'AIFE;
- Collecte, paramétrage, et habilitation des utilisateurs (services construction/IRE) sur les structures en 2018;

2 JUIN 2022

31



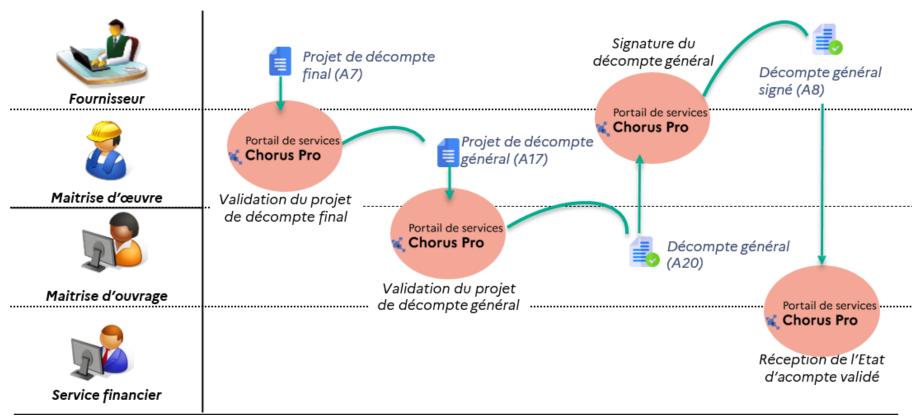
Circuit de facturation : Processus en cours de marché



32



Circuit de facturation : Processus en fin de marché





Paramétrage du compte (1/2)

➤ Les entités publiques doivent paramétrer leurs structures en fonction de l'organisation du service MOA et le service financier. Il existe deux possibilités mais au MENJS, les MOA font partie d'une structure différenciée de celle du service financier (tous les CSP, SFACT, CGF sont des services financiers rattachés au Siret unique des « Services de l'Etat » 11000201100044).



Le service MOA et le service financier font partie de la même structure:



Paramétrage choisi:

« structure avec MOA»

1/ Les documents échangés entre fournisseur, MOE et MOA sont gérés dans l'application Factures de Travaux (ex: projet de décompte, état d'acompte)

2/ Les documents donnant lieu à une mise en paiement arrivent dans l'application **Factures Reçues**

(ex: état d'acompte validé, décompte général signé)



Le service MOA et le service financier font partie de deux structures distinctes:



Paramétrage choisi:

« structure exclusivement MOA»

1/ Les documents échangésentre fournisseur, MOE et MOA sont gérés dans l'application Factures de Travaux



Paramétrage choisi:

« structure sans MOA »

2/Les documents donnant lieu à une mise en paiement arrivent dans l'application Factures Reçues



Paramétrage du compte (2/2)

> Techniquement, le choix de paramétrage établit le circuit de facturation entre les comptes, ainsi que l'application dans laquelle les factures seront réceptionnées.





Paramétrage choisi :

« structure avec MOA»

✓ Je reçois tous types de factures dans les deux applications distinctes: « Factures de Travaux » et « Factures Recues »



Le service MOA et le service financier font partie de deux structures distinctes:



Paramétrage choisi:

« structure exclusivement MOA»

- √ Je reçois uniquementdes factures de travaux.
- Je reçois et gère mesfactures dans l'application « Factures de Travaux »



Paramétrage choisi:

- « structure sans MOA »
- ✓ Je reçois les factures de travaux après l'intervention de tous les autres acteurs
- ✓ Je reçois l'ensemble des mes factures dans l'application « Factures Reçues »



Accéder à l'application « Factures de travaux »

Sur la page d'accueil du portail de services Chorus
Pro, dans le cadre « Facturation », sélectionner
« Accéder au domaine ».

2 Dans les applications liées aux factures, dans le cadre « Factures de travaux », cliquer sur « Accéder ».

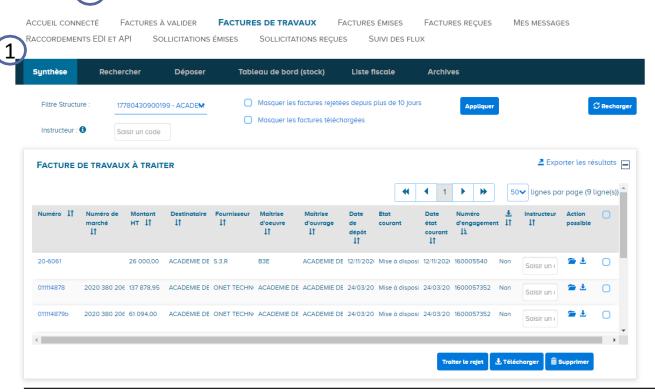






Recherche de Factures Travaux à traiter

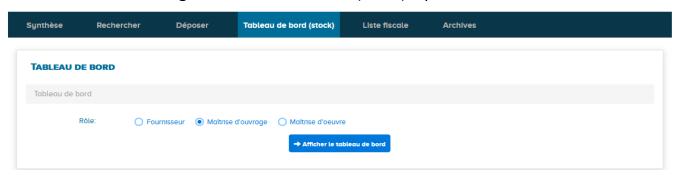
1 Dans l'application « Factures de travaux », aller dans « Synthèse » pour trouver les factures à traiter .





Recherche de Factures Travaux à traiter

ou aller dans l'onglet « Tableau de bord (stock) » pour trouver les factures à traiter .



Cliquer sur « Maîtrise d'ouvrage » puis « afficher le tableau de bord » puis Cliquer sur le nombre en dessous de « mise à disposition »





Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état d'acompte (1/9)

8171	CEGELEC PERPIGNAN	ACADEMIE DE MONTPELLIER	Service par défaut de la structure	MB INGENIERIE	ACADEMIE DE MONTPELLIER	EA1+F2360018171	19/04/2022	9 196,75	11 036,10	Mise à disposition de la MOA	Non
i4	TECHNIQUE ETANCH ISOLATION INGENIERIE	SERVICES DE L'ETAT	Min Educ Rectorat de Montpellier	MB INGENIERIE	ACADEMIE DE MONTPELLIER	F001_AC1_lot2	23/05/2022	13 092,00	15 710,40	Mise à disposition du destinataire	Non
)94	NICOLAS	SERVICES DE L'ETAT	Min Educ Rectorat de Montpellier	MB INGENIERIE	ACADEMIE DE MONTPELLIER	F001_AC1_lot04	30/05/2022	41 796,90	50 156,28	Mise à disposition du destinataire	Non
<											>

Du résultat du tableau de bord des mises à disposition, cliquer sur la situation où la MOA doit effectuer une action de dépôt comme « mise à disposition de la MOA ».

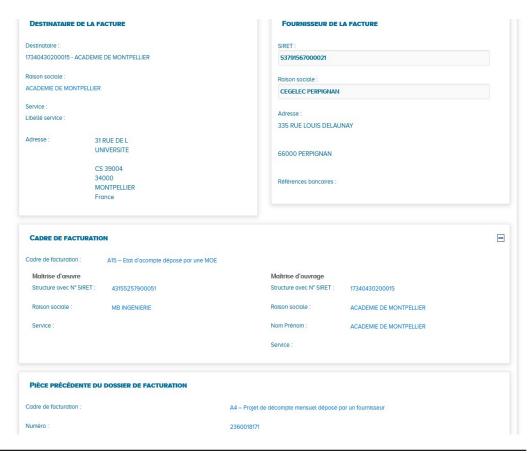
Les différents états des situations apparaissent en faisant défiler le curseur du bas vers la droite. En l'espèce on constate « Mise à disposition de la MOA » et « Mise à disposition du destinataire ». Les factures « mise à disposition du destinataire » ont déjà été transmises pour paiement.



Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état

d'acompte (2/9)

Sont indiquées les différentes informations telles que le destinataire, le fournisseur ainsi que le cadre de facturation actuel « A15 ».



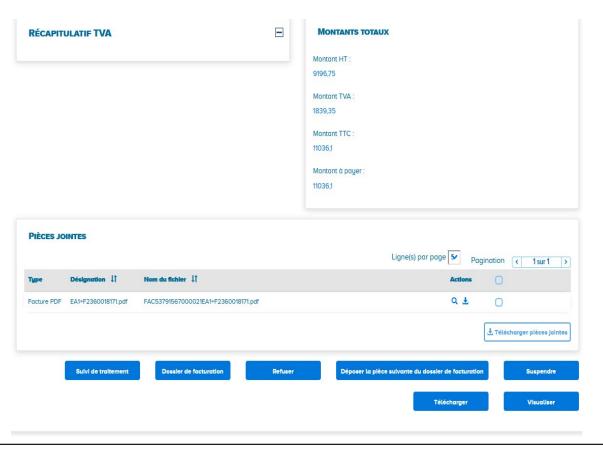


Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état

d'acompte (3/9)

En bas de ce document d'acompte mis à disposition de la MOA, vous avez différents boutons d'actions.

Pour le dépôt d'un état d'acompte validé par la MOA, il faut cliquer sur « Déposer la pièce suivante de facturation ».





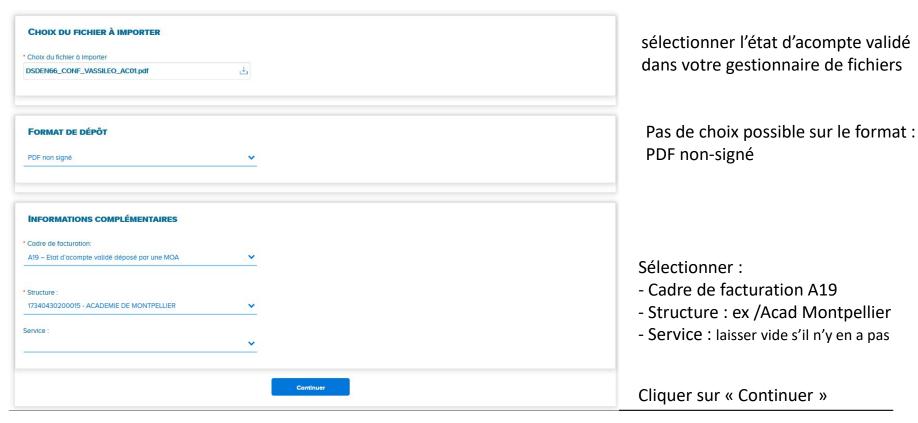
Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état d'acompte (4/9)



Type de dépôt : choisir « à partir d'une pièce existante dans Chorus Pro », afin de conserver les pièces précédentes (projet décompte mensuel fournisseur,...)

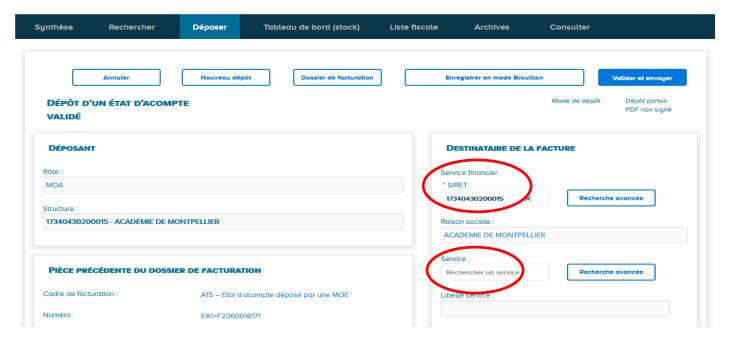


Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état d'acompte (5/9)





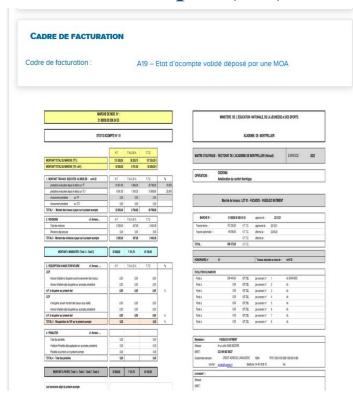
Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état d'acompte (6/9)

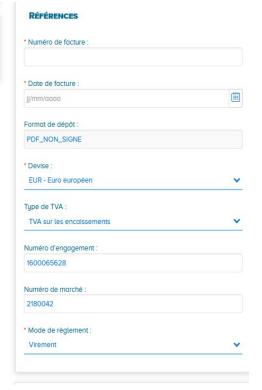


Modifier le SIRET en indiquant le service financier de l'Etat : 11000201100044 Rechercher le code service du CSP « RECCHOR034 » ou du SFACT « FAC0000034 »



Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état d'acompte (7/9)





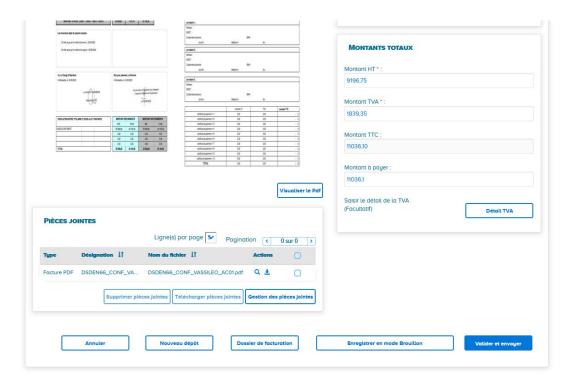
Inscrire le numéro de facture ainsi que la date du jour.

Vérifier que le numéro d'engagement juridique est correct ainsi que le numéro de marché.



Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état

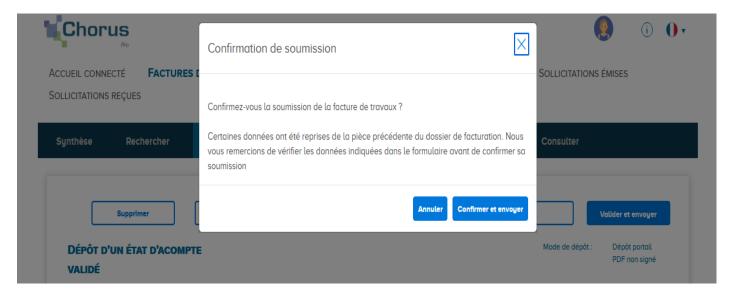
d'acompte (8/9)



- Vérifier le montant HT. Le montant inscrit provient de l'entreprise et de la Moe. Le changer si des révisions de prix ont été ajoutées.
 Penser à changer la TVA manuellement
- 2. Dans les pièces jointes, peuvent être rajoutées les tableaux de révision de prix ou autres éléments (RIB) Si la pièce d'état d'acompte validé importée dans l'étape précédente ne redescend pas dans la liste des PJ, je l'insère à nouveau dans les pièces jointes, pour éviter qu'elle ne soit pas attachée à la DP dans Chorus.
- 3. Une fois terminé, cliquer sur valider et envoyer



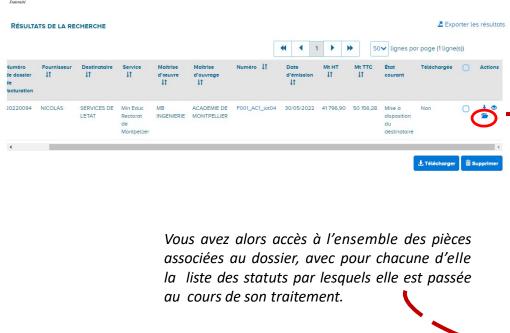
Déposer son état d'acompte validé à partir de l'état d'acompte (9/9)



- 1. Une confirmation sera demandée.
- 2. La situation est envoyée au destinataire.



Accéder au dossier de facturation



Pour **consulter le dossier de facturation associé** à une pièce déjà traitée, allez dans l'onglet « Recherche » de l'application

« Factures de travaux ». Dans le résultat de la recherche, cliquez sur l'icône « **Dossier** » dans la colonne « Actions » pour accéder au dossier de facturation.

	A19 – Etat d'acompte validé déposé par une MOA - N° F001_AC1_tot04 - Etat courant = Mise à disposition du destinataire (30/05/202
30)/05/2022 03:24:40 - Mise à disposition du destinataire
30	0/05/2022 10:16:39 - Mise à disposition du destinataire
30	0/05/2022 10:07:07 - Déposée
30	0/05/2022 10:07:03 - Brouillon
30	A15 – Etat d'acompte déposé par une MOE - N° EA1+F20220094 - Etat courant = Associée (30/05/2022) 20/05/2022 10:07:03 - Associée
12	/05/2022 03:12:15 - Mise à disposition de la MOA
	/05/2022 03:12:15 - Mise à disposition de la MOA /05/2022 03:12:13 - Brouillon
12	

CONSULTATION D'UN DOSSIER DE FACTURATION



Annexe [1/5] – Cadres de facturation MOA



Les cadres de facturation permettent d'identifier les acteurs et les documents déposés

Maitrise d'ouvrage

Cadres de facturation	Documents déposés
A19	Etat d'acompte validé
A20	Décompte général
A25	Décompte général définitif et tacite (Cadre: procédure tacite)



Annexe [2/5] – Cadres de facturation MOE



Les cadres de facturation permettent d'identifier les acteurs et les documents déposés

Cadres de facturation	Documents déposés
A15	Etat d'acompte
A16	Etat d'acompte validé
A17	Projet de décompte général
A18	Décompte général
A24	Décompte général définitif et tacite (Cadre: procédure tacite)



Annexe [3/5] — Les statuts des factures de travaux

Les statuts des factures correspondent aux différents états de traitement de la facture.

Cas	Statuts possibles	Détails du traitement
	MISE A DISPOSITION DU FOURNISSEUR	Dépôt du décompte général validé par la MOA: Maitrise d'ouvrage A ouvrage
Une pièce est « mises à disposition »	MISE A DISPOSITION MOE	Dépôt du projet de décompte validé par le fournisseur: Fournisseur Maitrise d'œuvre
	MISE A DISPOSITION MOA	Dépôt de l'état d'acompte ou du projet de décompte général par la MOE: Maitrise d'œuvre Maitrise d'ouvrage



Annexe [4/5] – Les statuts des factures de travaux

Cas	Statuts possibles	Détails du traitement				
	PRISE EN COMPTE MOE	Demande de paiement prise en compte par la MOE: Fournisseur Fournisseur				
Une pièce est « associée » ou « prise en compte »	ASSOCIEE	Une pièce du dossier de facturation a été associée à la suivante: Projet de décompte Etat d'acompte Maitrise d'œuvre Projet de décompte Projet de décompte général				
		Etat d'acompte Etat d'acompte validé Maitrise d'œuvre Projet de décompte Décompte général général				
		Décompte général Décompte général signé Maitrise d'ouvrage Fournisseur				



Annexe [5/5] – Les statuts des factures de travaux

Cas	Statuts possibles	Détails du traitement
		Pièce refusée en raison d'une erreur dans les données d'acheminement:
	REFUSEE PAR LA MOE/LA MOA POUR ERREUR DANS LES DONNEES D'ACHEMINEMENT	Projet de décompte Mauvais SIRET de la Maitrise d'œuvre
		Etat d'acompte
\		Projet de décompte général
Une pièce est « refusée »	REFUSEE PAR LE FOURNISSEUR / LA MOE / LA MOA POUR AUTRE MOTIF	Décompte général refusé par le récepteur pour un autre raison (motif à préciser):
		₹ ₹
		Décompte général Refusé par le Projet de décompte Refusé par la Fournisseur Maitrise d'œuvre
		Etat discounts Refusé par la
		Etat d'acompte Refusé par la Projet de décompte Maitrise d'ouvrage Maitrise d'ouvrage



Le support : une aide à l'utilisation du portail de services Chorus Pro



Pour toute question propre à votre compte ou à votre structure, vous pouvez contacter le support AIFE Chorus Pro en cliquant sur « Nous contacter » dans la rubrique « Support » de la barre supérieure sur le portail de services Chorus Pro.

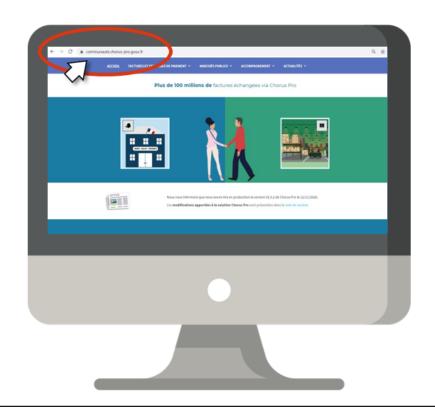
Vous avez trois modalités pour contacter le support :

- Echanger en ligne avec un agent du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- Envoyer une sollicitation au support technique
- Discuter avec l'agent virtuel ClaudIA.



Votre formation continue!

- ✓ Visiter la Communauté Chorus Pro pour avoir accès à des fiches pratiques, des vidéos tutoriels et d'autres ressources documentaires sur le portail de services Chorus Pro
 - https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/
- ✓ S'inscrire à des formations pour continuer de perfectionner votre utilisation du portail de services Chorus pro
 - Webinaires: apprendre les principes de fonctionnement du portail de services Chorus Pro par une démonstration commentée (8 thématiques proposées).





Réactions et commentaires à l'issue de la présentation ?



Glossaire

Domaine Un domaine regroupe un ensemble d'applications. Par exemple, le domaine « Facturation » regroupe toutes les applications permettant de gérer et d'envoyer des factures : « Factures émises », « Factures de travaux », « Factures à valider », « Factures reçues », « Frais de justice », « Remboursement de taxes ».

Application Une application est un outil mettant à la disposition des utilisateurs des fonctionnalités leur permettant de travailler sur un périmètre donné.

Profil Un profil décrit le niveau d'accès pour une application donnée. Autrement dit, un profil définit vos droits sur le portail, ce que vous avez le droit de faire. A titre d'exemple, « Factures émises modification » est un profil, et cela signifie que vous pouvez émettre des factures, et pas seulement les consulter.

Organisation Le domaine « Organisation » permet de gérer les structures, les utilisateurs et les habilitations. **Habilitations** Les habilitations correspondent aux profils dont disposent les utilisateurs d'une structure (entreprise,

association...).

Structure La structure identifie chaque émetteur et récepteur en tant que fournisseur ou entité publique. Elle est caractérisée par un identifiant.

Service Les services permettent essentiellement de faciliter le routage des factures au sein des structures. La création des services sur une structure est facultative.

Gestionnaire principal Le gestionnaire principal d'une structure est le responsable de la structure. Le créateur de la structure est par défaut 'Gestionnaire principal', mais par la suite, il peut être désigné un nouveau gestionnaire principal.

Utilisateur Un utilisateur est une personne disposant d'un compte sur le portail de services Chorus Pro et rattachée à une structure pour laquelle il travaille. Lors de la création du compte utilisateur, celui-ci hérite par défaut de tous les droits sur la structure à laquelle il est rattaché.



... merci pour votre participation.

contacts: <u>damien.delporte@education.gouv.fr</u>

helene.sauvaget@education.gouv.fr

soutien-choregie@education.gouv.fr